



Souffleuse à neige Power Clear® 518 ZR/ZE

N° de modèle 38472—N° de série 316000001 et suivants

N° de modèle 38473—N° de série 316000001 et suivants

Instructions de préparation

Introduction

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

Ce produit contient une ou des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Les gaz d'échappement de ce produit contiennent des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme susceptibles de provoquer des cancers, des malformations congénitales et autres troubles de la reproduction.

Cette machine est destinée au grand public. Elle est conçue principalement pour déblayer la neige sur les surfaces revêtues, telles allées et trottoirs, et autres surfaces de circulation des propriétés résidentielles et commerciales. Elle n'est pas conçue pour enlever autre chose que la neige ni pour nettoyer le gravier.

Ce document constitue uniquement un guide de préparation et de démarrage rapide. Pour obtenir des renseignements complets sur l'utilisation et l'entretien de la machine, sous forme d'un manuel interactif ou d'une version PDF imprimable, rendez-vous sur WWW.TORO.COM/EN-US/PARTS/PAGES/PARTSLOOKUP.ASPX et entrez votre numéro de modèle. Vous pouvez accéder à cette page en numérisant le code QR suivant :



Figure 1

Pour obtenir des prestations de service, des pièces Toro d'origine ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un dépositaire-réparateur ou le service client Toro agréé. La Figure 2 indique l'emplacement des numéros de modèle et de série du produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

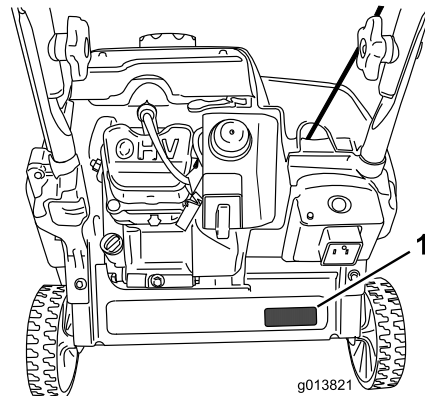


Figure 2

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

Les mises en garde de ce manuel soulignent les dangers potentiels et sont signalées par le symbole de sécurité (Figure 3), qui indique un danger pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles si les précautions recommandées ne sont pas respectées.





Figure 3

1. Symbole de sécurité

Ce *Guide de démarrage* utilise deux termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important**, pour attirer l'attention sur des renseignements mécaniques spécifiques et **Remarque**, pour insister sur des renseignements d'ordre général méritant une attention particulière.

Pour les modèles dont la puissance est indiquée, la puissance brute du moteur a été mesurée en laboratoire par le constructeur du moteur selon la norme SAE J1940. Étant configuré pour satisfaire aux normes de sécurité, antipollution et d'exploitation, le moteur monté sur cette classe de souffleuse à neige aura une puissance effective nettement inférieure.

Table des matières

Introduction	1
Sécurité	3
Autocollants de sécurité et d'instruction	3
Préparation de la machine avant la première utilisation.....	4
Montage du guidon.....	4
Montage de la goulotte.....	4
Plein d'huile moteur.....	5
Réglage du câble de commande	5
Remplissage du réservoir de carburant.....	6
Démarrage du moteur.....	7
.....	8

Sécurité

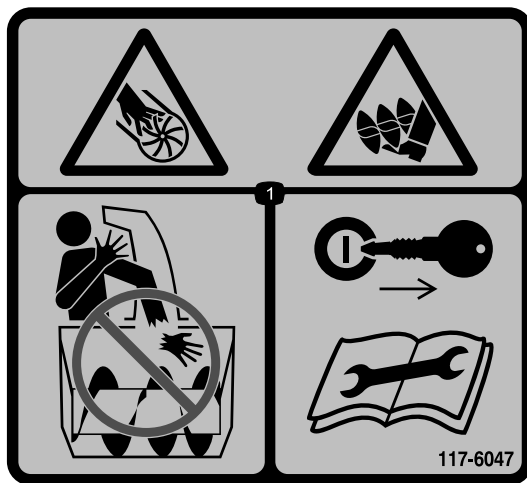
Cette machine est conforme ou supérieure aux spécifications de la norme B71.3 de l'American National Standards Institute en vigueur au moment de la production.

- Lisez et assimilez le contenu de ce guide de démarrage avant de démarrer le moteur. Assurez-vous que tous les utilisateurs de ce produit en connaissent le maniement et comprennent les mises en garde.
- N'approchez pas les mains ou les pieds des composants mobiles de la machine.

- N'utilisez pas la machine si tous les capots et autres dispositifs de protection appropriés ne sont pas en place et en bon état de marche.
- Ne vous tenez pas devant l'ouverture d'éjection. Tenez tout le monde à une distance suffisante de la machine.
- Veillez à ce que les enfants restent hors de la zone de travail, sous la garde d'un adulte responsable autre que l'utilisateur. Ne confiez jamais l'utilisation de la machine à un enfant.
- Arrêtez la machine et coupez le moteur avant de la déboucher, d'en faire l'entretien ou de faire le plein de carburant.

Autocollants de sécurité et d'instruction

Important: Les autocollants de sécurité et d'instruction sont placés près des endroits potentiellement dangereux. Remplacez les autocollants endommagés.



117-6047

1. Risque de sectionnement par la turbine et la vis sans fin – ne placez pas les mains dans la goulotte, enlevez la clé de contact et lisez les instructions avant d'effectuer un entretien ou une révision.



120-0149

1. Amorceur
2. Appuyez deux fois sur l'amorceur pour amorcer le moteur.
3. Enfoncez la clé pour mettre le moteur en marche.
4. Tirez la clé pour couper le moteur.
5. Retirez la clé pour verrouiller la machine.
6. Lisez le *Manuel de l'utilisateur* avant de vérifier le niveau d'huile moteur.



117-7713

1. Attention – Lisez le *Guide de démarrage* et le *Manuel de l'utilisateur*.
2. Risque de sectionnement/mutilation par la turbine – arrêtez le moteur avant de quitter la machine.
3. Risque de projection d'objets – tenez les spectateurs à bonne distance de la machine.
4. Risque de déversement de carburant – n'inclinez pas la machine en avant ou en arrière.
5. Pour embrayer la vis sans fin, serrez la barre de commande.
6. Relâchez la barre de commande pour débrayer la vis sans fin.

Préparation de la machine avant la première utilisation

Montage du guidon

1. Placez les extrémités de la partie supérieure du guidon à l'intérieur de la partie inférieure, les trous en face les uns des autres.
2. Insérez les boulons à tête ovale dans les trous alignés, les têtes des boulons se trouvant à l'extérieur du guidon (Figure 4).

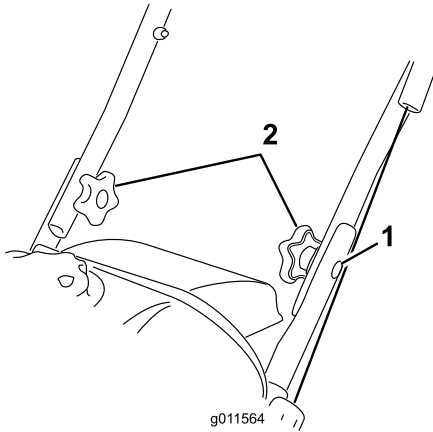


Figure 4

1. Boulon à tête ovale (2)
2. Rondelles bombées et boutons de guidon

3. Placez les rondelles bombées et les boutons sur les boulons à tête ovale à l'intérieur du guidon (Figure 4) et **serrez solidement les boutons**.

Important: Vérifiez que le câble passe bien à l'extérieur du guidon.

Montage de la goulotte

Montez la goulotte comme indiqué à la Figure 5.

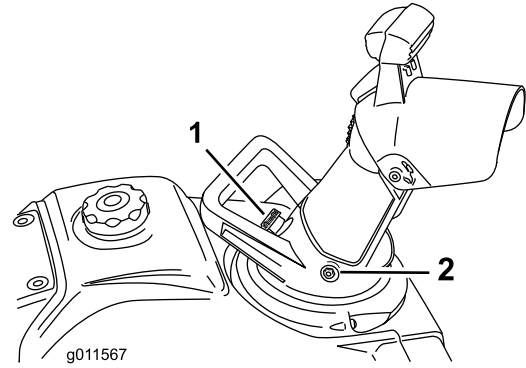


Figure 5

1. Bouton
2. Boulon (2), rondelle (2) et contre-écrou (2)

Remarque: Montez les boulons par l'intérieur de la goulotte de sorte que les rondelles et les contre-écrous se trouvent à l'extérieur.

Important: Ne serrez pas les contre-écrous excessivement.

Plein d'huile moteur

À la livraison de la machine, le carter moteur est vide, mais un bidon d'huile moteur est fourni.

Important: Avant de mettre le moteur en marche, faites le plein d'huile moteur.

Remplissage max. : 0,35 litre (12 oz), type : huile détergente automobile de classe de service API SJ, SL ou supérieure.

Reportez-vous à la [Figure 6](#) pour sélectionner la viscosité d'huile la mieux adaptée pour la plage de température extérieure anticipée :

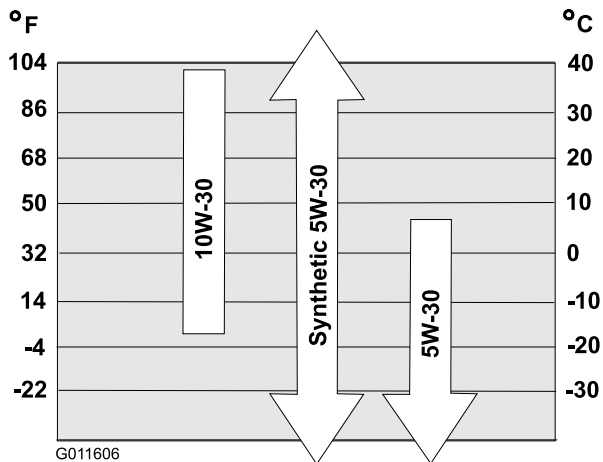


Figure 6

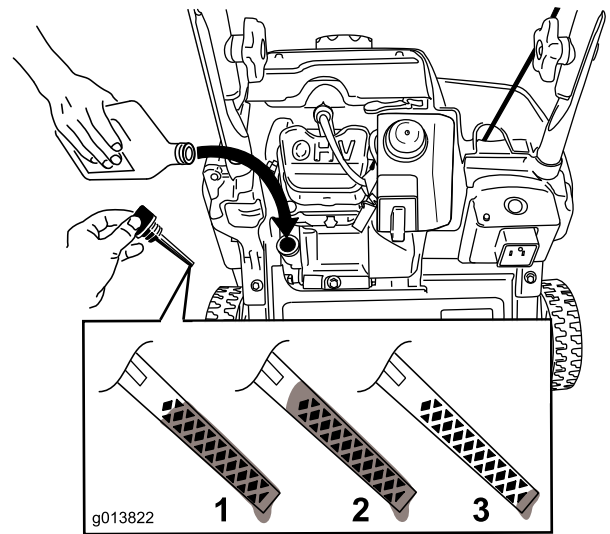


Figure 7

1. Le niveau d'huile est au maximum.
2. Le niveau d'huile est trop élevé – vidangez une partie de l'huile du carter.
3. Le niveau d'huile est trop bas – ajoutez de l'huile dans le carter.

Remarque: Versez de l'huile dans le carter moteur jusqu'à ce que la jauge indique le niveau correct, comme montré à la [Figure 7](#). Si vous remplissez excessivement le carter moteur, vidangez l'excédent d'huile.

Remarque: Vous pouvez incliner légèrement la machine en avant (soulevez le guidon) pour faciliter l'appoint d'huile. Veillez à remettre la machine à la position normale avant de vérifier le niveau d'huile.

Important: Ne basculez pas la machine complètement en avant, en appui sur son nez, car du carburant pourrait s'échapper.

5. Revissez le bouchon sur le trou de remplissage d'huile et serrez-le fermement à la main.

1. Amenez la machine sur un sol plat et horizontal.
2. Nettoyez la surface autour du bouchon de remplissage d'huile ([Figure 7](#)).
3. Dévissez et retirez le bouchon de remplissage.
4. Versez **lentement** l'huile dans le trou de remplissage. Patientez 3 minutes, puis contrôlez le niveau d'huile en essuyant la jauge sur un chiffon propre et en insérant le bouchon de remplissage, **sans le serrer**, dans l'orifice.

Remarque: Pour déterminer le niveau d'huile correct avec la jauge, voir la [Figure 7](#).

Réglage du câble de commande

Contrôle du câble de commande

Périodicité des entretiens: Après la 1ère heure de fonctionnement—Contrôlez et réglez le câble de commande au besoin.

Une fois par an—Contrôlez et réglez le câble de commande au besoin.

Important: Vous devez vérifier et éventuellement régler le câble de commande avant d'utiliser la machine pour la première fois.

Rapprochez la barre de commande du guidon pour tendre le câble de commande ([Figure 8](#)).

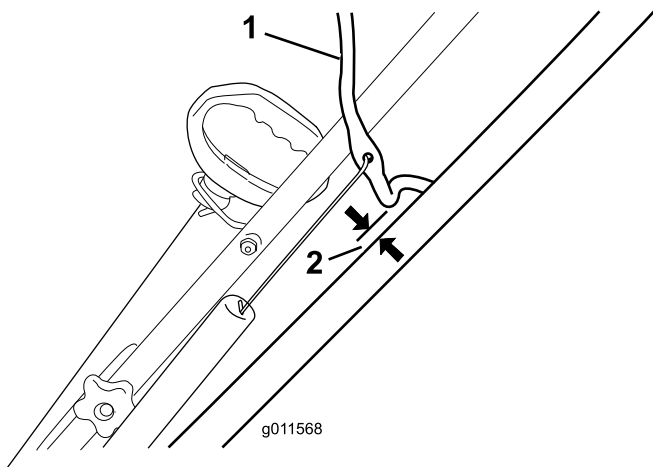


Figure 8

1. Barre de commande 2. 2 à 3 mm (1/16 à 1/8 po)

Remarque: Vérifiez que la barre de commande et le guidon sont espacés de 2 à 3 mm (1/16 à 1/8 po) (Figure 8).

Important: Le câble de commande ne doit pas être complètement tendu quand vous désengagez la barre de commande, afin de permettre aux pales du rotor de s'arrêter correctement.

Réglage du câble de commande

1. Remontez la protection du ressort et décrochez le ressort de la biellette de réglage (Figure 9).

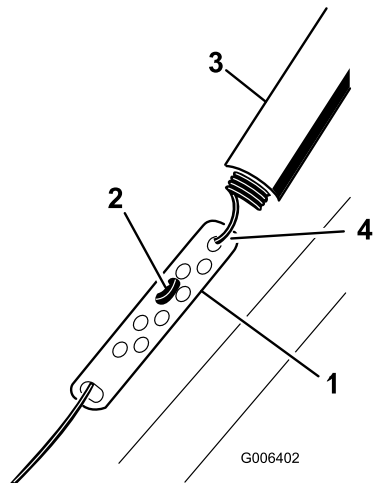


Figure 9

1. Biellette de réglage 3. Protection du ressort
2. Raccord en Z 4. Débranchez le ressort ici.

Remarque: Vous pouvez tirer la biellette de réglage et le câble vers le haut pour décrocher le ressort plus facilement.

2. Accrochez le raccord en Z à un trou plus haut ou plus bas sur la biellette de réglage de manière à obtenir un espace de 2 à 3 mm (1/16 à 1/8 po) entre la barre de commande et le guidon (Figure 9).

Remarque: Accrochez le raccord en Z plus haut pour réduire l'écartement de la barre de commande et du guidon, ou plus bas pour augmenter l'écartement.

3. Accrochez le ressort et la biellette de réglage, puis faites glisser la protection du ressort sur la biellette.
4. Contrôlez le réglage; voir Contrôle du câble de commande.

Remarque: La courroie peut glisser (grincer) par temps humide; lancez alors le rotor et laissez-le tourner à vide pendant 30 secondes pour sécher le système d'entraînement.

Remplissage du réservoir de carburant

Remarque: Les côtés gauche et droit de la machine sont déterminés d'après la position d'utilisation normale.

⚠ DANGER

L'essence est extrêmement inflammable et explosive. Un incendie ou une explosion causé(e) par de l'essence peut vous brûler, ainsi que les personnes se tenant à proximité.

- Pour éviter que l'électricité statique n'enflamme l'essence, posez le récipient et/ou la machine directement sur le sol, pas dans un véhicule ou sur un support quelconque, avant de faire le plein.
- Faites le plein du réservoir de carburant à l'extérieur quand le moteur est froid. Essayez le carburant éventuellement répandu.
- Ne fumez jamais en manipulant de l'essence et tenez-vous à l'écart des flammes nues ou des sources d'étincelles.
- Conservez l'essence dans un récipient homologué, hors de la portée des enfants.
- Ne basculez pas la machine en avant ou en arrière si le réservoir contient du carburant, car celui-ci pourrait s'échapper.
- Pour assurer le fonctionnement optimal de la machine, utilisez uniquement de l'essence sans plomb propre et fraîche (stockée depuis moins d'un mois) ayant un indice d'octane de 87 ou plus (méthode de calcul $[R+M]/2$).
- **Éthanol** : de l'essence contenant jusqu'à 10 % d'éthanol (essence-alcool) ou 15 % de MTBE (éther méthyltertiobutylique) par volume peut être utilisée. L'éthanol et le MTBE sont deux produits différents. L'utilisation d'essence contenant 15 % d'éthanol (E15) par volume n'est pas agréée. **N'utilisez jamais** d'essence

contenant plus de 10 % d'éthanol par volume, comme E15 (qui contient 15 % d'éthanol), E20 (qui contient 20 % d'éthanol) ou E85 (qui contient 85 % d'éthanol). L'utilisation d'essence non agréée peut entraîner des problèmes de performances et/ou des dommages au moteur qui peuvent ne pas être couverts par la garantie.

- N'utilisez **pas** d'essence contenant du méthanol.
- Ne stockez **pas** le carburant dans le réservoir ou dans des bidons de carburant pendant l'hiver, à moins d'utiliser un stabilisateur de carburant.
- N'ajoutez **pas** d'huile à l'essence.

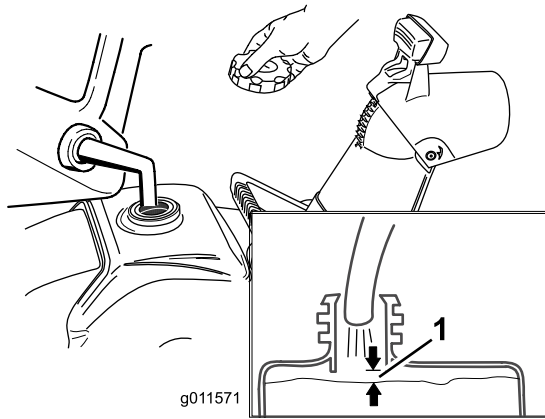


Figure 10

1. 13 mm (1/2 po)

Remarque: Pour obtenir des résultats optimaux, n'achetez pas plus que la quantité que vous comptez utiliser en un mois. Vous pouvez aussi ajouter un agent stabilisateur à l'essence neuve pour garantir sa fraîcheur pendant 6 mois.

Démarrage du moteur

⚠ ATTENTION

Le cordon d'alimentation peut être endommagé et provoquer un choc électrique ou un incendie.

Examinez soigneusement le cordon d'alimentation avant de le brancher à une source d'alimentation. Si le cordon est endommagé, ne l'utilisez pas pour démarrer la machine. Réparez ou remplacez immédiatement le cordon d'alimentation s'il est endommagé. Adressez-vous à un réparateur agréé.

1. Enfoncez complètement la clé de contact à la position CONTACT (Figure 11).

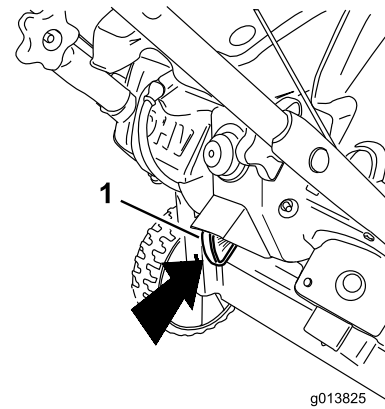


Figure 11

1. Clé de contact

2. Déplacez la commande de starter complètement vers la droite (Figure 12).

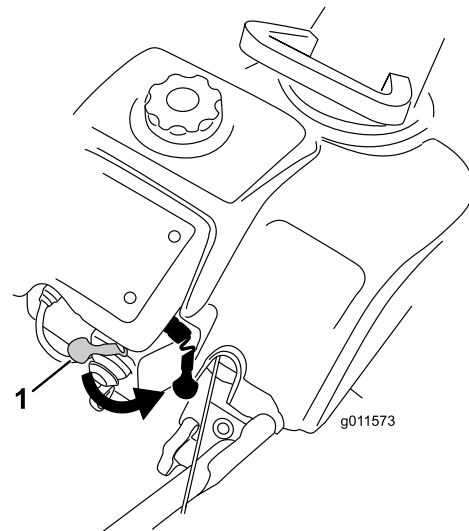


Figure 12

1. Commande de starter

3. Appuyez fermement à 2 reprises sur l'amorceur avec le pouce, en marquant une pause d'une seconde chaque fois (Figure 13).

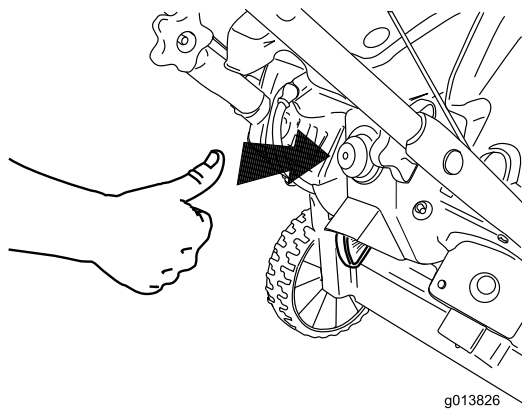


Figure 13

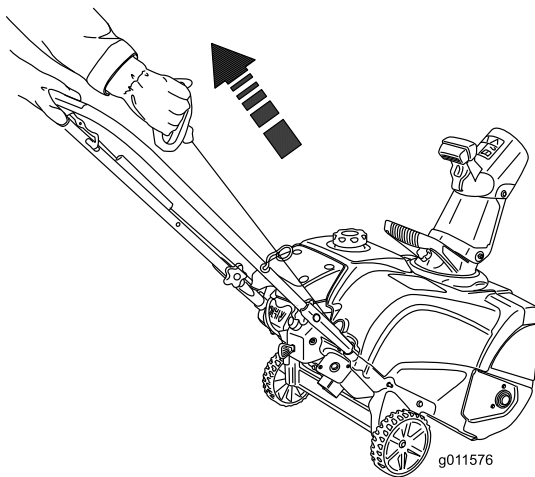


Figure 15

Remarque: Enlevez votre gant pour couvrir l'orifice central du bouton de l'amorceur et empêcher l'air de s'échapper.

Important: N'utilisez pas l'amorceur ni le starter si le moteur vient de tourner et est encore chaud. Un amorçage excessif risque de noyer le moteur et d'empêcher le démarrage.

4. Branchez la rallonge sur le secteur et sur la machine, puis appuyez sur le bouton du démarreur électrique (modèle 38473 uniquement) (Figure 14), ou tirez la poignée du lanceur (Figure 15).

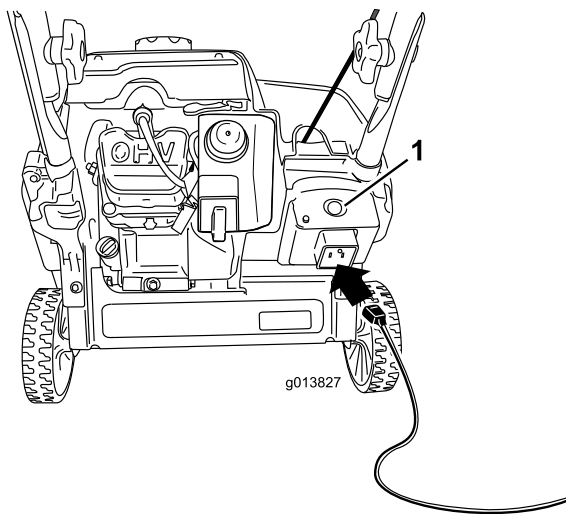


Figure 14

1. Bouton de démarrage électrique

Remarque: Utilisez uniquement une rallonge homologuée UL de calibre 16 recommandée pour l'utilisation à l'extérieur de 15 m (50 pi) de longueur maximum.

Important: N'actionnez pas le démarreur plus de 10 fois de suite pendant 5 secondes à 5 secondes d'intervalle. Un usage prolongé peut endommager le démarreur pour cause de surchauffe. Si le moteur ne démarre pas après ces tentatives, laissez refroidir le démarreur pendant au moins 40 minutes avant de réessayer. Si le moteur refuse toujours de démarrer après la deuxième tentative, portez la machine chez un réparateur Toro agréé pour la faire réviser (modèle 38473 uniquement).

Remarque: Si le lanceur ne fonctionne pas correctement, il se peut qu'il ait gelé. Faites dégeler le démarreur avant d'essayer de faire démarrer la machine.

5. Moteur en marche, déplacez la commande de starter peu à peu vers la gauche.
6. Débranchez la rallonge du secteur et de la machine (modèle 38473 uniquement).

▲ PRUDENCE

Si vous laissez la machine branchée à une source d'alimentation, elle pourrait être mise en marche accidentellement, et blesser quelqu'un ou causer des dommages matériels (modèle 38473 uniquement).

Débranchez le cordon d'alimentation quand la machine ne sert pas.

Pour plus de renseignements sur l'utilisation et l'entretien de la machine, rendez-vous sur WWW.TORO.COM/EN-US/PARTS/PAGES/PARTSLOOKUP.ASPX.

Remarques:



Déclaration de garantie de conformité à la réglementation sur le contrôle des émissions

Pour les États-Unis, la Californie et le Canada



Droits et obligations en vertu de la garantie

La direction californienne des ressources atmosphériques (CARB), l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et The Toro Company ont le plaisir de vous présenter la garantie du système antipollution dont bénéficie votre petit moteur/équipement non routier année-modèle 2015–2016. Les moteurs de petite cylindrée/équipements non routiers utilisés en Californie et aux États-Unis, doivent être conçus, construits et certifiés pour satisfaire à des normes anti-smog strictes. The Toro Company garantit le système antipollution de votre moteur de petite cylindrée/équipements non routiers pour la durée mentionnée ci-dessous, sauf en cas d'usage abusif, de mauvais traitement ou de mauvais entretien du moteur/de l'équipement.

Votre système antipollution peut inclure des pièces telles que le carburateur, le système d'injection de carburant, le système d'allumage, le catalyseur, les réservoirs, canalisations et bouchons de carburant, les soupapes, cartouches absorbantes des vapeurs d'essence, filtres, flexibles de vapeur, colliers de serrage, raccords et autres composants connexes du système antipollution.

Lorsqu'une condition couverte par la garantie existe, The Toro Company s'engage à réparer votre moteur de petite cylindrée/équipements non routiers gratuitement, frais de diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris.

Garantie du fabricant

Ce système antipollution bénéficie d'une garantie de deux ans. Toute pièce du système antipollution de votre moteur/équipement qui s'avère défectueuse sera réparée ou remplacée par The Toro Company.

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire d'un moteur de petite cylindrée non routier, vous devez effectuer les entretiens nécessaires énoncés dans le *manuel de l'utilisateur*. Nous vous conseillons de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien de votre moteur de petite cylindrée/équipement non routier, mais nous ne pouvons réfuter la garantie simplement pour non présentation des reçus.

En tant que propriétaire de moteurs de petite cylindrée/équipements non routiers, vous devez néanmoins être informé que nous pourrions éventuellement refuser d'appliquer la garantie en cas de panne des moteurs de petite cylindrée/équipements non routiers ou de toute pièce causée par un usage abusif, un mauvais traitement ou un mauvais entretien, ou encore des modifications non agréées.

Vous êtes dans l'obligation de confier votre moteur de petite cylindrée/équipement non routier à un centre de réparation ou un réparateur agréé dès qu'un problème se présente. Les réparations couvertes par la garantie doivent être effectuées le plus rapidement possible, dans un délai de trente (30) jours.

Pour tous renseignements concernant la couverture de garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Customer Care Department, Consumer Division
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
1-952-948-4027 (aux États-Unis et au Canada)
envoyez un courriel au Service client à : www.toro.com

Garantie générale du système antipollution

The Toro Company garantit au propriétaire d'origine et à chaque acheteur ultérieur que le moteur de petite cylindrée/équipement non routier est :

- Conçu, construit et certifié en conformité avec toutes les lois en vigueur en matière d'émissions; et
- Exempt de tout défaut de matériau ou vice de fabrication susceptible de causer la défaillance d'une pièce garantie; et
- En tous égards identique aux pièces décrites dans la demande de certification.

La période de garantie commence à la date de réception du petit moteur/équipement non routier par le dernier acheteur. La période de garantie est de deux ans.

Sous réserve de certaines conditions et exclusions énoncées ci-après, la garantie des pièces liées au système antipollution se présente comme suit :

1. Toute pièce sous garantie dont le remplacement n'est pas prévu dans le cadre de l'entretien courant, tel que stipulé dans les instructions écrites fournies, est couverte pour la période de garantie stipulée ci-dessus. En cas de défaillance de la pièce pendant la période de garantie, cette dernière sera réparée ou remplacée par The Toro Company. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie sera couverte pour la durée de garantie restante.
2. Toute pièce sous garantie dont seul le contrôle régulier est stipulé dans les instructions écrites fournies, est couverte pour la période de garantie stipulée ci-dessus. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie sera couverte pour la durée de garantie restante.
3. Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant, tel que stipulé dans les instructions écrites, sont couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. En cas de défaillance de la pièce avant le premier remplacement prévu, cette dernière sera réparée ou remplacée par The Toro Company. Toute pièce réparée ou remplacée en vertu de la garantie bénéficiera d'une garantie égale à la durée restante avant le premier remplacement prévu.
4. Les réparations ou remplacements des pièces couvertes aux termes de la présente garantie doivent être effectués à titre gracieux par un dépositaire-réparateur agréé.
5. Les entretiens ou réparations au titre de la garantie seront proposés par tous les dépositaires-réparateurs agréés pour l'entretien des moteurs ou équipements concernés.
6. Le propriétaire du petit moteur/équipement non routier ne sera pas tenu de payer les diagnostics effectués et directement associés au diagnostic d'une pièce défectueuse, sous garantie, liée au système antipollution, à condition que ledit diagnostic soit réalisé par un dépositaire-réparateur agréé.
7. The Toro Company est responsable des dommages occasionnés à d'autres composants du moteur/de l'équipement par la panne d'une pièce sous garantie.
8. Durant toute la période de garantie des petits moteurs/équipements non routier telle que stipulée ci-dessus, The Toro Company disposera d'un stock suffisant de pièces sous garantie pour répondre à la demande anticipée pour ce type de pièces.
9. Des pièces de rechange agréées par le fabricant peuvent être utilisées pour les entretiens et réparations sous garantie et doivent être fournies gracieusement. Une telle utilisation ne limitera pas l'obligation de garantie de The Toro Company.
10. L'utilisation de pièces ajoutées ou modifiées non agréées par The Toro Company n'est pas autorisée. L'utilisation par l'acheteur de pièces ajoutées

ou modifiées et non agréées constituera un motif de rejet d'une réclamation au titre de la garantie. The Toro Company ne sera pas tenue de couvrir les pannes des pièces sous garantie causées par l'utilisation de pièces ajoutées ou modifiées non agréées.

Pièces couvertes par la garantie

Les pièces suivantes du système antipollution sont couvertes par la garantie dans la mesure où ces pièces étaient présentes sur le moteur/l'équipement Toro et/ou le système d'alimentation fourni par Toro :

1. Pièces du système d'alimentation
 - Carburateur et organes internes
 - Système d'enrichissement pour démarrage à froid (amorçeur ou starter)
 - Pompe à carburant
 - Conduites d'alimentation, raccords et colliers
 - Réservoir de carburant, bouchon et attache
 - Cartouche de charbon actif
2. Système d'admission d'air
 - Filtre à air
 - Collecteur d'admission
 - Évent et conduit(s) de recyclage des gaz du carter
 - Conduite de purge et raccords
3. Circuit d'allumage
 - Bougie(s) d'allumage et fil(s)
 - Circuit d'allumage par magnéto
4. Système d'échappement catalytique
 - Convertisseur catalytique
 - Collecteur d'échappement
 - Système d'injection d'air et soupape(s)
5. Composants divers utilisés dans le système antipollution
 - Valves, contacteurs et tringleries
 - Connecteurs, raccords et supports



La garantie de démarrage de 2 ans relative aux moteurs GTS de Toro et la garantie intégrale Toro

Une garantie intégrale de deux ans (garantie limitée de 45 jours pour usage commercial)

Power Clear
Souffleuses à neige monophasées

Garantie de démarrage Toro

The Toro Company et sa filiale Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, garantissent conjointement le démarrage de votre moteur Toro GTS (Guaranteed to Start) dès le premier ou le deuxième essai, s'il est utilisé à des fins résidentielles normales*, pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat d'origine, dans la mesure où vous aurez effectué les entretiens courants requis. Nous nous engageons sinon à le réparer gratuitement. La garantie de démarrage GTS ne s'applique pas pour l'usage commercial.

Cette garantie couvre le coût des pièces et de la main-d'œuvre, mais le transport est à votre charge.

La garantie intégrale Toro

The Toro Company et sa filiale Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, s'engagent conjointement à réparer le produit Toro mentionné ci-dessous utilisé à des fins résidentielles normales* s'il présente un défaut de fabrication ou cesse de fonctionner suite à la défaillance d'un composant pendant la période indiquée ci-dessous.

Cette garantie couvre le coût des pièces et de la main-d'œuvre, mais le transport est à votre charge.

Durées de la garantie à partir de la date d'achat d'origine :

Produits	Période de garantie
Souffleuse à neige Power Clear et accessoires	2 ans

Garantie limitée pour usage commercial

Les produits Toro à moteur à essence utilisés à des fins commerciales, par des institutions ou donnés en location sont couverts contre tout défaut de fabrication ou de matériau pendant une période de 45 jours. Les défaillances de composants dues à une usure normale ne sont pas couvertes par cette garantie.

Comment faire intervenir la garantie

Si vous pensez que votre produit Toro présente un vice de matériau ou de fabrication, procédez comme suit :

1. Demandez à un dépositaire-réparateur Toro agréé de prendre en charge votre produit. Pour trouver le dépositaire le plus proche, consultez notre site web à www.toro.com. Vous pouvez aussi appeler les numéros indiqués au point 3 pour consulter notre système permanent de localisation des dépositaires Toro.
2. Lorsque vous vous rendez chez le dépositaire-réparateur, apportez le produit et une preuve d'achat (reçu). Le dépositaire-réparateur diagnostiquera le problème et déterminera s'il est couvert par la garantie.
3. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait du diagnostic de votre dépositaire-réparateur ou des conseils prodigués, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Warranty Company
Customer Care Department, RLC Division
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
Numéro vert : 866-336-5205 (aux États-Unis)
Numéro vert : 866-854-9033 (au Canada)

Responsabilités du propriétaire

L'entretien de votre produit Toro doit être conforme aux procédures décrites dans le *Manuel de l'utilisateur*. Cet entretien courant est à vos frais, qu'il soit effectué par vous-même ou par un dépositaire-réparateur.

Ce que la garantie ne couvre pas

Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution et du moteur pour certains produits. Cette garantie expresse ne couvre pas :

Autres pays que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (dépositaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer l'information de garantie, adressez-vous à l'importateur Toro. En dernier recours, adressez-vous à Toro Warranty Company.

Droits des consommateurs australiens : Les clients australiens trouveront des renseignements concernant le Droit australien de la consommation à l'intérieur du carton ou auprès de leur dépositaire Toro local.

*L'usage résidentiel normal désigne l'utilisation du produit sur le terrain où se trouve votre domicile. L'utilisation dans plusieurs lieux ou par des institutions ou la location est considérée comme un usage commercial, couvert par la garantie commerciale.

- Les frais normaux d'entretien ou de remplacement de pièces d'usure telles que pales de rotor (palettes), lames racleuses, courroies, carburant, lubrifiants, vidanges d'huile, bougies, ampoules, réglages de câble/tringlerie ou des freins.
- Les produits ou pièces ayant subi des modifications ou un usage abusif, ou nécessitant un remplacement ou une réparation en raison d'un accident ou d'un défaut d'entretien.
- Les frais de prise à domicile et de livraison.
- Tout dommage dû à un usage abusif, à un mauvais traitement ou à des accidents.
- Les réparations ou tentatives de réparation par quiconque autre qu'un dépositaire-réparateur Toro agréé.
- Les réparations requises en raison du non respect de la procédure recommandée relative au carburant (consultez le *Manuel de l'utilisateur* pour plus de détails)
 - La décontamination du système d'alimentation n'est pas couverte.
 - L'utilisation de carburant trop ancien (vieux de plus d'un mois) ou de carburant contenant plus de 10 % d'éthanol ou plus de 15 % de MTBE
 - L'omission de la vidange du système d'alimentation avant toute période de non utilisation de plus d'un mois.
- Les réparations ou réglages nécessaires pour corriger les problèmes de démarrage causés par :
 - Le non respect des procédures d'entretien correctes
 - Les dommages subis par la vis sans fin ou les ailettes de la souffeuse à neige qui percutent un obstacle
 - La contamination du circuit d'alimentation
 - L'emploi du mauvais carburant (reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* en cas de doute)
 - L'omission de la vidange du système d'alimentation avant toute période de non utilisation de plus d'un mois.
- Certaines conditions de démarrage exigent un ou plusieurs essais, notamment :
 - Le premier démarrage après une période de non utilisation de plus de trois mois ou après le remisage saisonnier
 - Le non respect des procédures de démarrage
 - Le démarrage à des températures égales ou inférieures à -23 °C (-10 °F)

Si vous avez des difficultés à démarrer le moteur, vérifiez dans le *Manuel de l'utilisateur* que vous suivez bien les procédures de démarrage correctes. Vous éviterez peut-être ainsi une visite inutile chez le réparateur.

Conditions générales

Toutes les réparations couvertes par les présentes garanties doivent être effectuées par un dépositaire-réparateur Toro agréé, à l'aide de pièces de rechange agréées par Toro. La réparation par un dépositaire-réparateur Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par ces garanties, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects n'est pas autorisée dans certains états ou pays, et peut donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.